



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
15 OCTOBRE 2013**

- PRÉSENTS** : Mme I. GIANNATTASIO, Présidente
Mme C. HERZIG DAVIDOVIC, Secrétaire
- Mmes M. CALAME, A.-M. PUTTON et C. STROUDINSKY
MM. R. BONO, R. HUGON et B. SCHOPFER
- M. R. GUNTER, Maire
M. X. BEUCHAT, Adjoint
M. P. BOUVIER, Adjoint
- EXCUSÉS** : Mme V. MORON
MM. C. BRUHIN et P. MEYLAN
- ABSENTE** : Mme M. GAY

La séance est ouverte par **Mme la Présidente** à 20h00.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2013

Moyennant une légère rectification, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents, soit par 6 oui.

M. Bono rejoint la séance.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Décision prise lors de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 11 septembre 2013

Suite au courrier de l'ACG du 19 septembre 2013, **Mme la Présidente** demande si l'un des Conseillers(ères) a l'intention de faire opposition à la décision, soumise au droit de veto des Conseils municipaux (art. 60C LAC), au sujet de l'octroi à la Ville de Genève, via le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement pour la réalisation de locaux d'artistes (aménagement intérieurs et surélévation d'un bâtiment appartenant à la CIA) destinés au Groupe des Usagers de la SIP (GUS), à concurrence d'un montant de CHF 200'000.--.

Aucun(e) Conseiller(ère) municipal(e) ne souhaite faire valoir son droit de veto.

b) Décision prise lors de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 28 septembre 2013

Suite au courrier de l'ACG du 10 octobre 2013, **Mme la Présidente** demande si l'un des Conseillers(ères) a l'intention de faire opposition à la décision, soumise au droit de veto des Conseils municipaux (art. 60C LAC), au sujet des contributions demandées aux communes pour le financement du budget 2014 de l'ACG. L'Assemblée générale a adopté le budget 2014 de l'ACG à l'unanimité. Elle a ainsi maintenu les contributions communales 2014 à leur niveau de 2013, à savoir CHF 3.-- / habitant. A noter que ce montant est statutairement réduit à CHF 2.-- / habitant pour la Ville de Genève.

M. Hugon demande quelle est la raison de la différence des contributions entre la Ville et les communes.

Mme la Présidente a essayé de joindre la personne capable de le lui expliquer au sein de l'ACG, mais sans succès.

M. Gunter explique, qu'à l'époque, la Ville considérait normal de payer moins cher par habitant compte tenu de l'énorme différence de population entre elle et la première des communes (150'000 contre 30'000). Cette réponse sera confirmée lors du prochain Conseil municipal. Il précise en outre que la Commune touche une subvention du Fonds intercommunal.

M. Hugon aborde le sujet de la péréquation financière entre les communes.

M. Gunter indique qu'actuellement le Conseil d'État a déposé un avant-projet de loi auprès du Grand Conseil, afin d'imposer les contribuables sur leur lieu de domicile et non plus sur leur lieu de travail. L'étude de ce changement a débuté et va certainement générer passablement de discussions, mais il est clair que cela serait bénéfique pour Chancy et toutes les communes ayant peu d'entreprises sur leur territoire communal.

Aucun(e) Conseiller(ère) municipal(e) ne souhaite faire valoir son droit de veto.

3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE**a) Courrier du Conseil d'État au Conseils municipaux**

M. Gunter procède à la lecture du courrier reçu du Conseil d'État au sujet des incivilités ayant lieu lors de certains Conseils municipaux. Cette lettre rappelle les règles de bienséance devant y être respectées et les sanctions possibles en cas de violation de celles-ci.

b) Barrière de la douane de Chancy II

M. Gunter confirme que la barrière a été réparée fin septembre et est à nouveau fermée depuis le 1er octobre 2013. Il signale que des incidents empêchant la fermeture de la barrière sont récurrents sur les douanes de Soral, Sézegnin et Chancy.

c) Parascolaire

Suite au rapport de la commission des bâtiments et travaux du 22 juillet 2013, **M. Bouvier** souhaite obtenir un accord de principe afin de pouvoir démarrer les travaux pendant les vacances d'octobre.

Mme Calame demande s'il s'agit de la même véranda que celle présentée lors de la précédente législature.

M. Gunter lui répond positivement (même gabarit mais une esthétique plus affinée) en indiquant toutefois qu'il y aura un dépassement car sa construction intervient tardivement. D'autre part,

s'agissant d'un édifice classé, il y aura un surcoût général dû aux travaux exigés par la CMNS. Il précise encore que le décompte final devra être obtenu avant le bouclage des comptes 2013.

Mme la Présidente demande aux Conseillers(ères) de se prononcer par un vote. L'accord de principe pour débiter les travaux est donné à l'unanimité, soit par 7 oui.

d) Évacuation d'urgence à l'école et au parascolaire

M. Bouvier indique que deux exercices seront effectués prochainement à l'école et au parascolaire.

e) Tags

M. Bouvier communique que de nouveaux tags sont apparus ces derniers temps dans la Commune.

M. Bono, après diverses interventions, suggère que la commission des affaires sociales, sports et loisirs puisse rencontrer les responsables de ceux-ci afin d'établir un dialogue et les confronter à leurs actes. Ensuite, il restera la solution d'accentuer la semonce par l'Exécutif, si une séance telle que celle-là reste sans effet. Toutefois et avant toute convocation, il faudra s'assurer de « viser » les bonnes personnes.

Mme Stroudinsky appuie cette idée étant donné qu'une rencontre avec la commission est moins formelle qu'avec l'Exécutif.

Mme Herzig Davidovic intervient pour souhaiter que tout le groupe de jeunes se réunissant régulièrement devant le cimetière soit convoqué (jeunes d'Avully également) afin d'établir une relation et expliquer certaines règles de civilité. Elle désire d'autre part que le BUPP soit présent et qu'un lien soit tissé avec le local des jeunes, car ce groupe ne se sent pas du tout intégré avec celui le fréquentant à l'heure actuelle.

Mme Putton demande ce qu'il en est des précédents tags dans le village (violets).

M. Bouvier lui répond qu'il rencontrera la responsable de Bernex en novembre pour faire le point sur cette affaire antérieure.

L'ensemble des Conseillers municipaux s'accordent pour dire que le dialogue fonctionne en principe plutôt bien avec la jeunesse chancinoise. En fonction de la suite des événements, des séances seront organisées.

Pour clore la discussion, **Mme la Présidente** communique qu'il faudra faire les choses en deux étapes; la première concernant les tags et la seconde le local des jeunes, et forcer deux générations (les 14 - 16 ans et les 17 - 20 ans) à se rencontrer.

f) Pont de Chancy

M. Beuchat a récemment participé à une séance avec les différents services de l'État et leurs mandataires au sujet de la réfection du Pont de Chancy. Les travaux vont débiter prochainement et durer jusqu'à fin 2014. Le pont sera ponctuellement fermé (2 x une semaine) lors du montage des échafaudages et plus longuement pendant les vacances d'été 2014. Pendant ces différentes fermetures, le trafic sera dévié sur la douane de Challex.

M. Beuchat précise que la circulation sur le pont sera définitivement mise en sens alterné ce qui nécessitera l'installation de feux tricolores dits « intelligents ». Il rappelle les problèmes du trottoir très étroit et du passage des cycles. Il s'avère que le trottoir « amont » pourrait être rehaussé et la rambarde de ce fait supprimée; ce qui laisserait plus d'espace de croisement (1m50 à 1m60 au lieu de 1m30). En ce qui concerne le trottoir « aval », il est malheureusement impossible d'opter

pour la même solution car la rambarde représente une sécurité pour la structure-même du pont en cas de perte de maîtrise d'un véhicule au milieu de celui-ci.

M. Beuchat indique encore que la passerelle pour mobilités douces dont la Commune souhaitait faire la demande ne pourra être mise en place rapidement, faute de moyens financiers côté suisse; côté français, les autorités compétentes ne sont pas intéressées par ce projet et ont indiqué ne pas vouloir y participer financièrement.

M. Gunter demande si une remarque a été faite du côté français au sujet des feux qui seront installés.

M. Beuchat lui répond que le Maire de Pougny n'a pas été convié à cette séance.

M. Beuchat spécifie qu'il a soutenu la position des TPG afin que le feu alternatif ne soit pas installé trop près du pont afin de permettre au bus de tourner sans être gêné par les véhicules arrêtés.

g) Taxe d'équipement

M. Beuchat a rencontré le Directeur responsable de la taxe d'équipement et communique que les premières factures transmises en 2011 représentent un montant total d'environ CHF 111'000.--. Suite à cette réunion, cette somme a été rétrocédée à la Commune.

En ce qui concerne les nouveaux projets en zone de développement, notamment le chemin de Champlong, le chemin des Raclerets, les aménagements annexes ainsi que les études y relatives, la totalité des frais sera prélevée sur la taxe d'équipement. Les sommes prévues au budget à cet effet pourront donc être annulées.

Lors des prochaines séances du Conseil municipal, il y aura lieu de voter une délibération concernant ces différents travaux (descriptif et montant). Une fois celle-ci acceptée et validée, 80% des fonds seront libérés immédiatement pour entamer les travaux, le solde étant versé à la clôture de ces dossiers.

M. Beuchat stipule que les délégués des associations des habitants de ces deux chemins, ainsi que les agriculteurs les utilisant, seront conviés à participer à l'élaboration de l'aménagement de leur chemin respectif.

M. Beuchat informe que les deux nouveaux immeubles à l'entrée du village devant utiliser la déchetterie de la route de Bellegarde, les aménagements liés à l'accessibilité de cette dernière pourraient être prélevés sur la taxe d'équipement. La place de lavage pour les véhicules de voirie communaux, réclamée par le Service de l'eau, serait quant à elle financée par la taxe d'écoulement.

M. Beuchat termine en précisant que pour les nouveaux PLQ, hors le montant forfaitaire versé par les promoteurs, si la Commune juge que la création/modification d'accès est indispensable et très coûteuse, elle devra faire voter une délibération durant les deux ans suivant la dépose de la demande d'autorisation de construire afin que ces travaux supplémentaires soient pris en charge à hauteur de 75% par la taxe d'équipement et 25% par elle-même.

h) Presbytère

M. Beuchat revient sur le fait que l'Église protestante souhaite démolir le presbytère et construire un bâtiment de logements pour renflouer ses caisses. La Commune ainsi que la CMNS ont émis des préavis défavorables quant à cette démolition/reconstruction. Ce bâtiment témoigne en effet du patrimoine de la Commune et se situe dans le voisinage immédiat des parcelles du centre du village dédiées aux équipements publics.

Apparemment, il semblerait que M. Longchamp, Président du Département de l'urbanisme, soit enclin à passer outre ces préavis et il faut dès lors que la Commune précise/étaie sa position sur ce dossier. La commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie souhaite étudier l'option du rachat du bâtiment, lequel servirait pour des besoins communaux (e.g. bâtiment parascolaire mieux adapté à l'accueil de la population grandissante).

M. Vulliez, trésorier de l'Église, et M. Villat, architecte mandataire, ont donc été reçus à la Mairie il y a deux semaines, et proposaient de venir par devant la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie avec deux projets : 1) vente à la Commune du bâtiment dans sa totalité et 2) vente à la Commune du rez-de-chaussée uniquement (lequel pourrait accueillir les activités parascolaires).

M. Beuchat a appris dernièrement que l'Église ne souhaitait plus vendre l'immeuble mais serait toujours d'accord de vendre le rez-de-chaussée du futur bâtiment à la Commune.

M. Beuchat demande qu'une séance entre la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie et les représentants de l'Église soit organisée début novembre 2013 afin d'approfondir la discussion.

4. PROJET DE BUDGET 2014

Mme la Présidente passe la parole à **M. Gunter**.

M. Gunter fait les remarques générales suivantes sur la proposition de budget 2014 :

- Au niveau des revenus des personnes physiques, les prévisions 2014 annoncées par l'Administration fiscale cantonale sont supérieures d'environ 4.5% à celles de 2013. En revanche, en ce qui concerne les personnes morales, les prévisions 2014 sont légèrement revues à la baisse par rapport à 2013;
- Il faut savoir que l'Administration fiscale cantonale établit ses prévisions en début d'été. L'arrivée massive des nouveaux habitants ayant eu lieu plus ou moins à la même période, ces estimations devraient être atteintes voire dépassées. Après discussion avec notre fiduciaire, l'Exécutif propose, cette année, de ne pas prendre de marge sécuritaire sur ces prévisions de revenus.

M. Gunter suggère de renvoyer ce projet de budget 2014 en commission des finances pour l'examen détaillé de tous les éléments.

Mme la Présidente demande aux Conseillers(ères) municipaux(ales) de se prononcer par un vote sur le renvoi du sujet en commission des finances.

Ce renvoi est accepté à l'unanimité, soit par 7 oui. La date de cette séance est d'ores et déjà fixée au jeudi 17 octobre 2013.

5. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie

Mme Calame communique que, depuis un certain temps, les préavis communaux ne figurent plus qu'en annexe des autorisations de construire et n'ont donc plus aucune valeur légale. Elle va essayer de contacter le Département de l'urbanisme afin de comprendre pourquoi, alors qu'il semble primordial que ces préavis soient pris en compte pour la vie du village et son aménagement. Il serait intéressant de savoir si cette relégation au statut d'annexe est également le cas dans les villages alentours.

M. Gunter pense que malheureusement, comme son nom l'indique, il ne s'agit que d'un préavis et que le Département peut tout à fait ne pas le prendre en considération. Toutefois, par le passé, certains préavis communaux ont été suivis pour le bien-être du village. Il soulève également que la Commune peut toujours faire recours contre l'autorisation de construire. Néanmoins, une fois cette dernière délivrée, il faut avoir des arguments extrêmement solides pour ne pas être débouté. En ce qui concerne le fait que les préavis communaux soient mentionnés en annexe, **M. Gunter** s'engage à demander, lors de la prochaine séance des Communes de la Champagne (1^{er} novembre 2013), si c'est aussi le cas pour d'autres et connaître leurs avis à ce sujet.

Mme Calame ajoute qu'elle est satisfaite de l'avancement du dossier sur le réaménagement du centre du village et qu'un premier projet pourra bientôt être présenté au Conseil municipal.

b) Commission de la circulation routière et de la sécurité

M. Hugon indique que les membres de la commission vont pouvoir étudier (début 2014) le réaménagement des chemins de Champlong et Raclerets comme vu précédemment (au point 3g).

c) Commission des relations publiques et de la communication

Mme Putton informe que la brochure pour les nouveaux habitants est dans les mains de l'illustrateur pour la mise en page. Elle sera finalement distribuée à tous les ménages, en lieu et place du ChancYlien de l'automne. La prochaine parution du journal sera donc juste avant Noël.

d) Site internet

M. Bono communique que les séances sur le site internet sont actuellement axées sur le développement des rubriques et leur définition.

e) Safety-Management

M. Hugon demande s'ils sont habilités à verbaliser dans la Commune car il souhaiterait qu'ils interviennent au niveau des parkings sauvages lors de manifestations.

M. Gunter lui répond par l'affirmative mais qu'il s'agit de dénonciation et uniquement dans les parkings communaux, à savoir, ceux de la Mairie, de la salle communale et de l'école; en aucun cas sur la voie publique.

Mme Putton déplore que les dénonciations soient déposées entre 4h et 5h du matin, alors que ce n'est pas à ce moment-là que c'est plus important. Elle demande également si les appels à la société en question sont payants.

M. Gunter rappelle que les appels à la société de surveillance pour nuisance sonore, par exemple, ne sont pas facturés à la Commune car elle est au bénéfice d'un forfait.

En ce qui concerne les parkings, **M. Gunter** explique que des directives ont été émises clairement à savoir que le contrôle des parkings devait avoir lieu entre 17h30 - 19h00. Il faudra donc revoir ceci avec Safety-Management. Pour mémoire, la Commune ne paie pas de mandat spécial pour la surveillance des parkings et la rémunération de Safety-management se fait par l'encaissement des dénonciations.

M. Gunter constate également que certains se permettent de se garer n'importe comment lors des manifestations, mais la Commune n'a malheureusement pas d'agents municipaux pour verbaliser ces incivilités, y compris sur la voie publique. Lors de manifestation, il faudra donc en priorité rendre les organisateurs responsables de l'ordre à l'intérieur et à l'extérieur de la salle communale, avec une vigilance accrue pour le passage de véhicule d'urgence, l'accès aux bouches d'incendie et les sorties de secours.

M. Gunter mentionne qu'une directive spécifique pour Safety-Management concerne le parcage dangereux. Il se réfère notamment au chemin de la Ruelle où, à cause de voitures mal stationnées, le passage d'un véhicule de secours est régulièrement impossible. Un courrier sera envoyé aux contrevenants récidivistes, indiquant que la sécurité du voisinage est mise à mal par leurs agissements et qu'outre leur responsabilité engagée en cas d'urgence, leur véhicule pourrait être enlevé par la police.

f) Procès-verbaux des différentes commissions

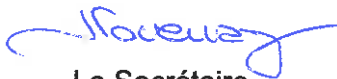
M. Gunter remémore aux Présidents des diverses commissions de bien vouloir transmettre les procès-verbaux approuvés par les commissaires le plus rapidement possible au secrétariat afin qu'ils soient classés au fur et à mesure.

Mme la Présidente lève la séance à 21h30.



La Présidente du Conseil municipal
Isabelle Giannattasio

La Secrétaire du Conseil municipal
Corinne Herzig Davidovic



La Secrétaire
Joëlle Noverraz

